



APPEL À COMMUNICATIONS

COLLOQUE

LA TRANSMISSION NORMATIVE

Mercredi 4 juin 2025

DESCRIPTION DU COLLOQUE

Nature de la manifestation : colloque interdisciplinaire

Champ d'étude : norme, normativité, en sciences humaine et sociale (éducation, littérature, philosophie, droit, sciences politiques, histoire, gestion, économie, sociologie, psychologie sociale), mais aussi, urbanisme, architecture, et potentiellement sciences et techniques.

Date de la manifestation : **mercredi 4 juin 2025**

Lieu : À déterminer entre l'Hôtel Dupanloup à l'Université d'Orléans, ou la MSH Centre Val de Loire à Tours

Organisateurs : Chiara Lastraioli (Chercheur au Centre d'Étude supérieur de la Renaissance, Université de Tours), Samuel Renier (MCF en sciences de l'éducation, Université de Tours), et Cyril Sintez (MCF HDR en droit privé, Université d'Orléans)

Laboratoires partenaires : MSH Centre val de Loire, Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP EA 1212)

Publication des actes prévue : oui

Date limite d'envoi des propositions de communication : **15 décembre 2024**

Forme des propositions : 500 mots

Retour du comité scientifique : 18 décembre 2024

Adresse de contact : cyril.sintez@univ-orleans.fr

ARGUMENTAIRE

Le colloque "La transmission normative" s'inscrit dans l'axe de recherche pluridisciplinaire « Transmission(s) : transfert(s) et (ré)appropriation(s) », au sein de la Maison des Sciences de l'Homme Centre Val de Loire.

Enjeux. L'esprit de la transmission apparaît d'emblée commun à nombre de disciplines. Au cœur des sciences de l'éducation et de la formation, il irrigue également les sciences juridiques et économiques qui comportent, en raison de leur objet, des mécanismes tendant à opérer des transferts de valeurs, économiques ou non. L'histoire apparaît aussi traversée par ce qui lie les générations entre elles et dessine une trame continue du temps. D'autres champs du savoir peuvent paraître saisir le phénomène sous l'angle de l'espace et du territoire : architecture et urbanisme. La littérature, la philosophie et les sciences du langage n'en font-elles pas aussi un de leurs objets d'étude pour en décrire les récits, les mythes et les pensées ? Et les arts n'en sont-elles pas une manifestation vivante ?

Ainsi le champ d'analyse peut paraître vaste, voire sans limite. Si toutes les disciplines sont peu ou prou concernées, les objets de la transmission ne sont pas moins nombreux : l'information, la connaissance, les histoires, les savoirs, les politiques et les valeurs... Les mécanismes ne sont pas moins restreints : techniques, opérations (économiques, financières...), savoir-faire, coutumes, obligations... Les objectifs et les fonctions sont également multiples : informer, éduquer, hériter, faire récit et société, faire l'histoire...

En somme, la transmission invite spontanément à l'analyse pluri- et transdisciplinaire. Néanmoins, on devine derrière les différentes manifestations ou occurrences de la transmission, le *jeu de normes*. De même que nos sociétés sont hyper-normées, la transmission n'échapperait pas à l'omniprésence des normes.

Se dessine alors l'hypothèse d'une transmission normative qu'il convient de préciser et dont il convient d'évaluer le bien-fondé et la pertinence. Pour ce faire, toute une série de questions peuvent être soulevées, parmi lesquelles :

- Qu'est-ce qui est commun normativement aux différentes opérations et techniques de transmission ? Existe-t-il des normes de transmission, des normes qui organisent celle-ci, qui l'autorisent, l'incitent, en facilitent le jeu, en interdisent des usages, etc. ? Quels sont leurs traits saillants ? Ces normes présentent-elles une singularité par rapport à des normes ne relevant pas du champ de la transmission ? Est-il possible de dégager de ces multiples manifestations une normativité de la transmission ?
- Quelles sont les normes qui réalisent des transmissions ? Existe-t-il des normes dont l'objet-même est la transmission (au-delà même de la formulation d'un devoir-être par un énoncé normatif qui serait « transmis » à ses destinataires) ?
- La transmission produit-elle ou est-elle susceptible de produire un effet normatif ? A-t-elle pour effet de lier le destinataire de la transmission ? envers qui ? à l'égard de quoi ?
- Est-ce que transmettre consiste à mettre en acte un type de norme spécifique ? Une norme de transfert, et/ou d'appropriation ?
- Existe-t-il une notion/ un concept de transmission normative ? Que pourrait-elle/il être ?

Perspectives. En investiguant tout à la fois les normes de transmission, les transmissions de normes, les effets normatifs de la transmission, le colloque *La transmission normative* se donne ainsi pour ambition de s'ériger au-delà des disciplines afin de proposer un objet scientifique transdisciplinaire. Pour tendre vers cet objectif, il est attendu des communicants des études illustrées dans leur domaine de spécialité qui parviennent, en sus, à dégager des généralités propres à caractériser une notion transdisciplinaire. Les actes du colloque seront publiés après relecture par le comité d'organisation.

Les propositions en français et limitées à 500 mots sont à envoyer à l'adresse cyril.sintez@univ-orleans.fr avant le 15 décembre 2024